

<http://www.crifrance.com/communiqué/communiqué-de-cri-proces-de>



Procès d'Abdelaziz Chaambi

- Communiqué -



Date de mise en ligne : samedi 4 février 2017

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits
réservés

La Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie dénonce le procès politique intenté à son président Abdelaziz Chaambi pour avoir défendu la famille Msakni à qui l'Etat avait enlevé en Février 2015 ses 5 enfants, dont un nourrisson de 3 mois privé du sein de sa mère, sous le prétexte incompréhensible et injustifié de « culture radicale » des parents.

Les militants et sympathisants de CRI s'étaient mobilisés contre cette injustice et les enfants avaient rejoint le foyer familial au bout de quelques jours, et les résultats de cette mobilisation avaient déplu aux autorités administratives et judiciaires qui ont décidé deux ans après les événements de poursuivre notre président, au titre, semble-t-il, de représailles !!!

Après avoir accusé Monsieur Chaambi de radicalisme, puis de menaces envers le Conseil Général de l'Isère, le Procureur de la République de Bourgoin Jallieu a décidé de le poursuivre le 15 Février 2017 à 14h30 pour : « **outrage et atteinte à la dignité de fonctionnaires** » que personne ne connaît puisque Monsieur Chaambi n'avait eu aucun interlocuteur direct du Conseil Général dans cette affaire lors des différentes manifestations.

CRI demande l'annulation de ce procès politique dont les objectifs évidents consistent à vouloir punir un militant et en dissuader d'autres de défendre les familles ou personnes victimes d'islamophobie et d'arbitraire d'Etat .